



Le Contrat d'Allocation d'Étude

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges propose aux étudiants infirmiers de leur offrir des contrats d'allocation d'étude (CAE). Nous vous proposons un accompagnement pendant vos études et à la prise de poste.

» En signant un CAE avec le CHIV nous nous engageons «

1

Pour vos études

Organiser un parcours de stage durant votre 3ème année vous permettant une montée en compétence et la découverte de la richesse clinique de notre établissement. Pour cela, nous vous proposons:

- de réaliser dans la mesure du possible votre stage pré-professionnel au sein du service que vous souhaiteriez intégrer à votre prise de poste.
- de rencontrer des cadres de la direction des soins et des pôles afin de vous accompagner dans la co-construction de votre projet professionnel.

2

A la prise de poste

Evoluer dans un cadre sécurisant et adaptable selon vos aspirations et les opportunités de l'établissement. Nous vous proposons de préciser avant votre prise de poste le « top 3 » des postes souhaités et le « top 3 » des postes non souhaités.

Votre affectation se fait ensuite en lien avec vous selon vos souhaits et les vacances de postes sur l'établissement. Elle n'est pas figée pour la période d'engagement et peut être rediscutée avec la direction des soins.

3

Financièrement

Cet accompagnement est proportionné à l'engagement à servir sur l'hôpital.

Versé mensuellement, il est forfaitaire pour la 3ème année (18 mois d'engagement à servir pour 1 an de prestation), il reste adaptable en fonction de vos besoins pour la 2ème année (1 mois d'engagement pour 1 mois de prestation) :

voir simulation financière au verso »»»

Année d'étude	Montant mensuel de l'allocation	Cumul annuel de l'indemnité	Période d'engagement
Je décide d'être accompagné pour ma 3ème année	Je touche 900 euros par mois (de septembre à juin)	Le montant est forfaitaire sur 1 an pour un montant total de 9 000 euros	18 mois
Je décide de signer dès ma deuxième année pour 12 mois	Je recevrai 684 euros par mois durant ma 2ème année (de septembre à juin), puis 900 euros par mois durant toute ma 3ème année (de septembre à juin)	6 840 euros puis 9000 euros pour la 3ème année soit un total de 15 840 euros	12 mois au titre de 12 mois de versé en 2ème année + 18 mois au titre de la 3ème année soit 30 mois
Je décide de signer dès ma deuxième année pour un nombre de mois choisi		684 euros X Nb de mois choisi puis 9 000 euros pour la 3ème année	18 mois au titre de la 3ème année + 1 mois pour 1 mois financé en 2ème année

Exemple :

Je prends un CAE pour ma 3ème année, je touche 900 euros par mois (de septembre à juin) soit 9 000 euros pour l'année et je m'engage à servir 18 mois sur l'établissement.

Je choisis de commencer mon CAE en 2ème année pour 3 mois financés, je recevrai 684 euros pendant 3 mois pour ma 2ème année puis 900 euros (de septembre à juin) pour ma 3ème année. Soit un total de 11 052 euros de financé et je m'engage à servir 21 mois sur l'établissement.

.....

En cas de désengagement aux obligations du contrat, le professionnel devra rembourser les sommes versées au prorata temporis du temps d'engagement de servir non couvert.

Le versement de l'indemnité mensuelle de CAE est cumulable avec les indemnités de stage perçues par les étudiants pendant leur scolarité, avec l'allocation de retour à l'emploi (allocation chômage) versée par pôle emploi et avec les bourses allouées aux étudiants par le CROUS ou le Conseil Régional. Les indemnités versées ne sont pas assujetties aux cotisations sociales mais demeurent soumises à l'impôt sur le revenu.

Les étudiants de 3ème année pourront signer un contrat à tout moment au cours de leur 3ème année d'étude jusqu'à leur prise de poste. Concernant les étudiants de 2ème année, les CAE pourront être signés à compter du 2nd semestre de 2ème année, une fois les résultats scolaires du 1er semestre connus et transmis à l'établissement pour examen de la demande de CAE et de manière rétroactive.

Contacts

 **Angélique FLEURY - Direction des Soins**

 **01 77 79 82 28**

 angelique.fleury@chiv.fr